

On va sûrement multiplier les promesses et, à en juger par la manière dont les choses se sont passées ces quatre ou cinq dernières années, le premier ministre va probablement s'inspirer du principe machiavélique de faire des promesses qu'il ne réalisera qu'en cas d'extrême nécessité...

M. Palett: C'est complètement faux.

M. Howard: Le premier ministre va sûrement brandir documents et rapports et déclarer à la population: reportez-moi au pouvoir et vous obtiendrez toutes ces choses. J'entends déjà les trémolos de sa voix.

(Texte)

M. Louis Fortin (Montmagny-L'Islet): Monsieur le président, le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône offre aux députés l'occasion d'émettre leurs opinions personnelles et celles de leurs commentants sur les sujets les plus variés. J'avais donc l'embarras du choix et j'ai cru de mon devoir, à titre de représentant d'une circonscription de la province de Québec, d'aborder un sujet qui intéresse non seulement la population de ma province, mais celle du Canada tout entier.

(Traduction)

C'est dans un esprit de collaboration que je vais formuler mes quelques remarques. Même s'il s'y glissent certaines observations pouvant paraître sévères, je m'empresse d'affirmer que le régime actuel nous a mieux servis que tous les régimes libéraux que nous avons eus dans le passé. Néanmoins, certaines améliorations s'imposent encore.

(Texte)

Le mouvement séparatiste a connu, au cours des mois d'automne, une vigueur nouvelle et, en conséquence, une popularité grandissante. La popularité du mouvement demeure à un niveau tel qu'il me paraît utile, et même indispensable, d'analyser brièvement la cause qui y a donné naissance.

Monsieur le président, le mouvement n'est pas nouveau. Il est la continuation logique et naturelle de celui qui, à la fin du siècle dernier, a connu une certaine vigueur, et qui s'est gardé dans un demi-sommeil au cours des années, pour connaître un regain de vitalité à des périodes plus ou moins rapprochées et, principalement, au cours des années qui ont précédé immédiatement la dernière Grande Guerre mondiale.

Même si ce mouvement n'est pas nouveau, il a quand même sa valeur; d'autant plus que la cause qui y a donné naissance à l'époque subsiste aujourd'hui d'une façon réelle, malgré une amélioration sensible apportée en ces dernières années. Cette cause est le mécontentement, très souvent justifié, de mes

compatriotes non seulement de la province de Québec mais du Canada tout entier.

Par respect pour le bien-fondé de cette cause, je ne condamne pas d'emblée les séparatistes qui poursuivent un travail difficile, efficace et utile; mais je ne suis pas d'accord avec eux lorsqu'ils préconisent la séparation de la province de Québec du reste du Canada, car j'estime que cet idéal est illusoire.

Personnellement, j'ai la conviction intime et profonde que le mouvement n'atteindra pas sa fin, mais il aura au moins le mérite d'ouvrir les yeux de mes compatriotes canadiens-français sur leurs droits les plus sacrés, et ceux de mes concitoyens canadiens-anglais sur leur manque de compréhension à notre égard.

Un grand malaise existe—il faut admettre ce fait, à moins d'être aveugle ou de mauvaise foi.

Dans la Confédération canadienne, très nombreux sont les Canadiens français qui s'y sentent comme dans une camisole de force. Ils y respirent mal, et se sentent en quelque sorte étouffés.

Dans la province de Québec, nos compatriotes de langue et d'origine anglaises jouissent de privilèges et d'avantages qui sont systématiquement refusés aux Canadiens français qui habitent l'une ou l'autre des provinces du Canada. En effet, si un Canadien français de la province de Québec voyage dans une autre province, bien qu'il soit toujours sur le sol de sa patrie, le Canada, il se sent étranger et souvent, trop souvent hélas! on le lui fait bien sentir. En d'autres termes, le Canadien français, hors de son territoire, se sent toléré et il a l'impression d'être le Canadien errant dont parle la chanson.

Pourquoi cette anomalie? Lors de la signature de la constitution canadienne, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les termes de l'Acte furent pensés, analysés et pesés par les Pères de la Confédération. Les Canadiens français ont alors compris qu'il s'agissait là d'un pacte d'amitié entre les deux grandes races qui habitaient alors le Canada. Après avoir vécu sous un régime constitutionnel intolérable pour eux, les Canadiens français ont accueilli avec joie la venue d'un nouveau mode de vie qui les placerait sur un pied d'égalité avec leurs compatriotes du Haut Canada. Eh bien, je dis que les Canadiens français considèrent présentement et ont toujours considéré le pacte confédératif comme un pacte d'amitié, et je veux croire que les autres Canadiens, de toutes origines, le considèrent ainsi.

Il serait extrêmement malheureux que le même esprit de collaboration et de compréhension n'eut pas animé toutes les parties contractantes au moment de la signature du pacte confédératif, en 1867.